

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CRENEY-PRÈS-TROYES

### COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : PASCAL GIRAULT

Par arrêté AH\_2026\_0055, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creney-près-Troyes.  
L'enquête publique aura lieu du 18 mai à 14h00 au 18 juin 2026 à 17h00, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Par décision du 25 septembre 2025 le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Pascal GIRAULT en qualité de Commissaire Enquêteur principal et Monsieur Edoire SYGUT en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- L'additif au rapport de présentation (complément au diagnostic),
- La note de présentation de la modification de droit commun n°3,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Le règlement écrit,
- Les planches graphiques,
- L'arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

#### Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

Horaires d'ouverture de la mairie de Creney-près-Troyes	Permanences du Commissaire Enquêteur, Monsieur Pascal GIRAULT
Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Le lundi 18 mai de 14h00 à 17h00  Le samedi 30 mai de 09h00 à 12h00  Le jeudi 18 juin de 14h00 à 17h00

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagnent les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : [plui@troies-cm.fr](mailto:plui@troies-cm.fr) avec comme objet "Enquête publique - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole et de la commune de Creney-près-Troyes.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Creney-près-Troyes. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creney-près-Troyes, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite, soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.